

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

MÉMOIRE

Présenté au B.A.P.E.
lors de l'audience publique tenue sur le projet
à Saint-Ferdinand d'Halifax
le 17 décembre 2009

Par
Yvan Riopel

Parc éolien de l'Érable

1. Présentation

Je me nomme Yvan Riopel

J'habite Sainte-Hélène de Chester depuis 1975

J'habite la région depuis 1974

Je suis conseiller municipal à Sainte-Hélène-de-Chester

Je travaille depuis près de quatre années dans la municipalité d'Ham-Nord pour un organisme qui se nomme *Forum citoyen Ham-Nord* et où j'agis comme organisateur communautaire.

Tous ces rôles m'amènent à travailler en collaboration avec les directions municipales de Sainte-Hélène de Chester et Ham-Nord, de la MRC d'Arthabaska et les différentes corporations de développement, économique, communautaire et touristique, de la région des Bois-Francs.

2. L'influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie

Son implantation

Le projet de parc éolien est présenté par la MRC de l'Érable. Sa présentation tient peu compte des effets sur la municipalité limitrophe de Sainte-Hélène de Chester. Sainte-Hélène-de-Chester ne faisant pas parti de la MRC de l'Érable ni n'est partie prenante du projet. Pourtant la communauté de Sainte-Hélène subira les impacts négatifs de ce projet, sans aucune compensation. On y dénote d'ailleurs très peu d'intérêt concernant les impacts pour Sainte-Hélène dans l'étude d'impact présentée par la firme Lavallin. Il y est noté, entre autre, que l'impact sur le point de vue que l'on peut y faire à partir du parvis de l'église est moyenne, donc de peu d'impact et négligeable, car le bâti face à l'église cache les éoliennes à la vue. N'a-t-on pas, là, minimisé l'impact visuel à partir de Sainte-Hélène? La population de Sainte-Hélène n'est pas concentrée qu'autour de l'église.

Dans l'ensemble du territoire par rapport au projet, le parvis de l'église de Sainte-Hélène est au moins aussi rapproché que celui des abords du lac William, sinon un peu plus près de l'ensemble du projet de parc éolien. *Le point de vue du parvis de l'église de Sainte-Hélène de Chester ne vaut-il pas autant que celui des abords du lac William à Saint-Ferdinand?*

Pour les communautés du milieu, le territoire touché par le projet du parc éolien de l'Érable n'est pas que celui constitué des frontières administratives. Il contient l'espace visible, le territoire accessible ou d'usage habituel pour la population locale et limitrophe au projet et à son territoire d'implantation. Il constitue pour plusieurs, leur milieu de vie au quotidien.

Le tourisme

Quant au territoire de Sainte-Hélène de Chester, le projet de parc éolien de l'Érable aura un impact important sur le développement du milieu qui compte beaucoup sur la beauté

et l'attrait que représente le paysage de cette vallée dans la perspective du développement touristique. Particulièrement, les gens qui habitent les deux versants de la vallée de la rivière Bullstrode à Sainte-Hélène vont voir le potentiel de développement de projets touristiques être affecté par l'impact visuel des tours d'éoliennes qui vont s'ajouter aux infrastructures déjà existantes de la ligne à 735 kv Lévis Des-Cantons. Au quotidien, ces infrastructures détériorent le paysage et son environnement.

Le développement touristique en milieu rural crée de l'emploi dans les services d'hébergement et de restauration. Les producteurs agricoles, les transformateurs émergents ainsi que les artisans locaux, dans les différents domaines du terroir, y trouvent aussi leur compte par la venue d'une clientèle qui apprécie la région et la beauté du paysage. Ce paysage constitue la base d'attrait pour le secteur touristique. Le développement du tourisme ne se fait pas qu'avec des gens qui ne font que transiter à travers le territoire pour « apercevoir » le parc d'éoliennes, mais par ceux qui l'apprécient, s'y habituent, l'adoptent et parfois s'y intègrent. Que des touristes passants, apprécient la vue d'éoliennes durant 20 minutes de leur vie n'est certainement pas la même chose que de vivre avec ces équipements 365 jours par année.

À chaque année, particulièrement l'été et l'automne, la région attire de nombreux visiteurs par la beauté de ses paysages et l'immensité de sa forêt de bois francs. La renommée de la beauté des paysages des Bois Francs dépasse de beaucoup la région. Ce sont de grandes érablières, pour la plupart, bien entretenues et en production. Le territoire est déjà traversé par une infrastructure majeure qui n'est pas sans laissé un impact plutôt décevant sur le paysage. Je parle ici de la ligne à 735 kv Lévis Des-Cantons.

Développer le tourisme, la villégiature, améliorer les services et les équipements à la communauté a aussi pour effet de favoriser l'établissement de nouvelles familles qui apprécient le milieu de vie sain, agréable et sécuritaire instauré par les résidents de Sainte-Hélène et du territoire avoisinant.

Le développement du milieu

Il faut savoir que toute la région montagneuse des Bois-Francs, relativement laissée à l'abandon au cours des années 50, connaît maintenant un regain de vie grâce aux efforts et au travail de gens l'ont redynamisée en y développant, depuis quelques décennies, des projets novateurs.

Pour une bonne part, le projet de parc éolien de l'Érable, semble profiter à des gens qui résident loin de la zone d'implantation. Ils ne ressentiront rien des impacts directs. Des gens, qui pour beaucoup, ont probablement comme seul intérêt dans ce projet les redevances financières à venir. Et cela, au détriment des résidents du territoire ciblé. Une perspective à court terme, à mon point de vue.

Il est reconnu qu'un tel projet aura également un impact sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité des nouvelles infrastructures. L'intérêt des acheteurs pour ces propriétés limitrophes à de gros projets de ce type, diminue drastiquement. Cela met radicalement en péril la valeur des propriétés riveraines des installations énergétiques. Il

faut rappeler que ces propriétaires ne sont et ne seront aucunement compensés pour la perte de valeur de leurs propriétés, de leurs résidences. Quant l'implantation d'un tel projet est faite sans concertation du milieu, c'est toute la région qui s'en trouve dévalorisée car ces engins constituent un anachronisme dans le paysage naturel du territoire.

DES INCONVÉNIENTS

Le bruit

En ce qui concerne le bruit des pales d'une éolienne, même s'il n'est pas d'une haute intensité, sa constance devient une nuisance. Par exemple, vivre à proximité d'une ligne haute tension à 735 kv, implique qu'on peut percevoir lors de différentes conditions météo des bruits qui ne sont pas les bruits habituels du milieu et qui constituent par le fait une nuisance qui dure dans le temps et devient un désagrément.

L'érosion

En plus des impacts décrits précédemment, d'autres effets secondaires sont peu ou pas documentés, donc sous évalués. Par exemple, l'étude d'impact mentionne qu'il faudra veiller à la conduite de l'eau, parfois grossir les ponceaux. Pourtant, l'érosion des terres, des fossés et des ruisseaux, créée par le drainage des emplacements ainsi que l'ouverture et le maintien des chemins d'accès accélèrera l'écoulement des eaux de ruissellement. Tout ce ruissellement, augmentant le débit, accentuera l'ensablement et l'engorgement des cours d'eau du territoire et particulièrement de la Rivière Bullstrode. La rivière Bullstrode est un torrent capricieux qui draine tout le territoire, depuis le sud de la municipalité de Saint Fortunat, dont une quinzaine de kilomètres drainent actuellement et continueront de drainer le territoire en bordure des secteurs d'implantation projetés. Plusieurs des emplacements d'éoliennes prévus, une vingtaine au moins, affecteront ce bassin versant en accélérant la conduite de l'eau vers la rivière suite à la fonte des neiges, de pluies et d'orages. Cét apport d'eau soudain risque de provoquer l'érosion ou l'ensablement de certains secteurs de la rivière Bullstrode. -Je l'ai déjà constaté chez moi, ma terre borde la rivière Bullstrode.- Ceci, au cours des années, contribuera probablement à augmenter les risques d'inondation dans le secteur résidentiel de Trottier dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester. Aussi, ces volumes d'eau accélèreront à d'autres endroits l'érosion des terres, cultivées ou pas, en bordure de la rivière, tout au long de son parcours, probablement jusqu'au réservoir Beaudet à Victoriaville.

3. Les retombées éventuelles dans le milieu

S'il faut subir tous les impacts négatifs décrits précédemment pour si peu de retombées financières pour la MRC de l'Érable. Alors pourquoi ne pas chercher à obtenir de meilleures retombées pour le milieu ?

La présente proposition, faite par une multinationale étrangère, détourne en dehors du pays la presque totalité des revenus d'une ressource locale. Les propositions de redevances financières faites à la MRC de l'Érable aux dépends des contribuables de Saint Ferdinand, de Vianney et d'autres résidents du territoire, sont minimales comparativement aux revenus qui seront empochés par les promoteurs. Ces redevances rapporteraient moins de 200,000\$ par année pour la MRC de l'Érable selon la présentation de ces derniers.

SUGGESTION

En contrepartie, un projet de type communautaire pourrait comporter plusieurs avantages qu'il faut prendre la peine d'examiner. Un projet communautaire en régie inter municipale par exemple, pourrait répartir le travail dans les communautés participantes, générer des revenus beaucoup plus importants dans le milieu et au Québec, tout en développant une expertise dans la gestion et la conduite de ce genre d'infrastructures et d'équipements de génération d'énergie.

Un projet communautaire réserverait aux communautés de la région le contrôle direct sur le développement de leur milieu et l'organisation de leur territoire. Les décisions seraient prises ici. Cela créerait réellement des emplois ici, et probablement plus durables, parce que pas seulement liés à la construction et l'entretien des sites, mais tels que des emplois dans la production, la gestion, la coordination et l'organisation dans les processus et les équipements.

Les redevances d'un projet communautaire sont, selon les ententes à prévoir entre les partenaires, plus de l'ordre de 15 à 35 % de redevances sur les revenus totaux. Non pas seulement 1 ou 2% comme dans la proposition des promoteurs actuels. Les projets communautaires sont par nature moins imposants (entre 20 et 25 mégawatts par municipalité versus 100 mégawatts pour le projet de l'Érable). Ils seraient plus acceptables dans l'environnement, parce que probablement mieux implantés, tout en étant profitables sur le plan financier aux municipalités promotrices. Un calcul rapide permet de voir que 1% de 100 000 000\$ de revenus donne 100 000\$ de redevances, mais qu'une redevance basée sur un partenariat de 15% sur 20 000 000\$ de revenus, donne 3 000 000\$

Régie inter municipale d'énergie

En bout de compte, l'implantation de projets communautaires sur les sommets, de Saint-Ferdinand à Ham-Nord, en régie inter municipale, pourrait produire presque autant que le projet de l'Érable tout en apportant des revenus beaucoup plus intéressants et mieux répartis aux municipalités partenaires. Ces projets communautaires dispersés dans la région éviteraient la concentration des infrastructures, facilitant probablement ainsi l'acceptabilité sociale. Ce genre de projet redonnerait aux communautés de la région une emprise sur le développement de leur milieu et le contrôle de l'organisation de leur territoire. Les décisions seraient prises ici. Nous pourrions alors vraiment dire : « Maîtres chez nous ».

Déjà quatre municipalités : Saint-Ferdinand (Vianney), Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Fortunat et Ham-Nord, sont intéressées à harnacher le vent de leur territoire. Ne pourraient-elles collaborer ensemble à un projet de ce type?

L'investissement important et nécessaire au démarrage d'un tel projet constitue habituellement le principal obstacle à l'implantation de projets communautaires. Nous pourrions croire que seulement les multinationales peuvent se le permettre. Mais un regroupement de municipalités le pourrait tout aussi bien. Des partenaires financiers nationaux pourraient se joindre à ces municipalités. Ceci minimisant la fuite de capitaux, de pouvoir décisionnel, de compétences ou d'emplois qualifiés.

4. Autre suggestion ?

Soutien à la population riveraine

J'habite la vallée de la rivière Bullstrode, sur le versant ouest, sur le 3^e rang de Sainte-Hélène. Je pourrai voir 6 à 8 éoliennes, à environ 2,5 à 3 km directement devant chez moi. Et au moins deux autres grappes au nord. Une fois le projet établi, j'en aurai une vingtaine et plus dans mon champ de vision sur un horizon de 6 à 8 km. D'autres contribuables de Sainte-Hélène-de-Chester seront encore plus près que moi de ces équipements.

Je peux affirmer que ce sera impressionnant au moment où nous constaterons leur implantation et que cela devienne irréversible. Je le sais d'expérience, j'ai un pylône d'Hydro Québec de 80 mètres de hauteur, à 200 mètres devant ma galerie, en diagonale, sur ma terre. Et un autre 150 mètres plus bas. Une dizaine au total dans mon horizon vers l'est. Du côté nord de ma maison, l'emprise de la ligne 735 kv est à environ 55 mètres. Et tout ça fait du bruit. Par exemple, je perçois l'ionisation de l'atmosphère par temps humide, nuageux, pluvieux ou de neige, en plus des basses fréquences quand il n'y a pas de vent. En d'autres désagréments encore, comme l'augmentation des passages de véhicules hors route : motoneiges, motocross, VTT et 4X4. Pas tout à fait le genre de tourisme que nous souhaitons.

J'ai eu à me mesurer à Hydro-Québec lors de l'implantation de la ligne à 735 Kv Lévis Des-Cantons. J'ai constaté combien le simple citoyen est dépourvu devant la puissance des promoteurs qui ont accès en tout temps à des avocats. Ceux-ci faisant souvent partie du personnel régulier, ou sont prévus dans les frais de promotion et d'implantation du projet. De plus, les promoteurs ont un budget substantiel pour vendre le projet. De mêmes que des équipes de spécialistes pouvant répondre à tout. Ces experts peuvent même noyer le poisson au besoin.

Pour toutes ces raisons je formule la recommandation suivante :

Je demande que le Gouvernement du Québec légifère afin d'établir un fonds d'aide à la défense pour les citoyens qui se trouvent lésés par l'imposition de projets qui les laissent démunis face aux capacités financières des entreprises auxquelles ces projets les confrontent.

Je demande que toutes les entreprises qui ont l'obligation de déposer leurs projets au BAPE aient aussi l'obligation de cotiser à ce fonds de défense.

Jusqu'à ce jour, le citoyen qui vient se présenter devant le BAPE, avec l'objectif de ralentir ou stopper les bulldozers déjà lancés pour les grands projets, doit faire preuve d'une énergie à toute épreuve. Être à la fois, entêté, téméraire et confiant. Et ce, toujours à ses frais, parfois à ses risques.